

IV. La cyberviolence

Les réseaux sociaux peuvent être le support d'une cyberviolence, par le biais de photographies partagées sans consentement ou impossibles à retirer, par la diffusion de fausses nouvelles, de dénonciations ou de calomnies. Des pratiques, des outils et des services permettent de se protéger, lutter et dénoncer de tels agissements.

1) Qu'est-ce que la cyberviolence ?

Catherine Blaya, professeure en sciences de l'éducation et présidente de l'Observatoire international de la violence à l'école, explique l'existence de ce phénomène et la manière de lutter contre.

Qu'est-ce que la cyber-violence ?

Catherine Blaya : La cyber-violence est une forme de harcèlement réalisé, non plus uniquement dans la cour d'école ou dans la rue, mais par le biais des nouvelles technologies et des réseaux sociaux. Il peut prendre des formes multiples : du détournement de photo à la vidéo humiliante, en passant par des brimades, des moqueries, des intimidations par SMS. La spécificité de ce harcèlement est son caractère public, amplifié par le Web, qui agit ici comme une caisse de résonance.

Avez-vous des exemples concrets de ce type de harcèlement ?

Les victimes que j'ai rencontrées ont fait état de situations diverses. Des filles prises à partie sur leur apparence physique. D'autres qui sont ostracisées par des camarades qui jalouset leur succès ou désirent briser leur popularité. Les revanches à la suite de ruptures sont nombreuses aussi, comme les humiliations pour assurer la position dominante de l'agresseur.

Source : https://www.lemonde.fr/campus/article/2014/12/02/comment-combattre-la-cyber-violence-a-l-ecole_4532343_4401467.html

Proposer une définition de la cyberviolence.

Il s'agit de tout acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe à l'aide de moyens numériques à l'encontre d'une ou plusieurs personnes.

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

C'est lorsqu'on est en présence d'une cyberviolence répétée.

2) Différentes formes de cyberviolence

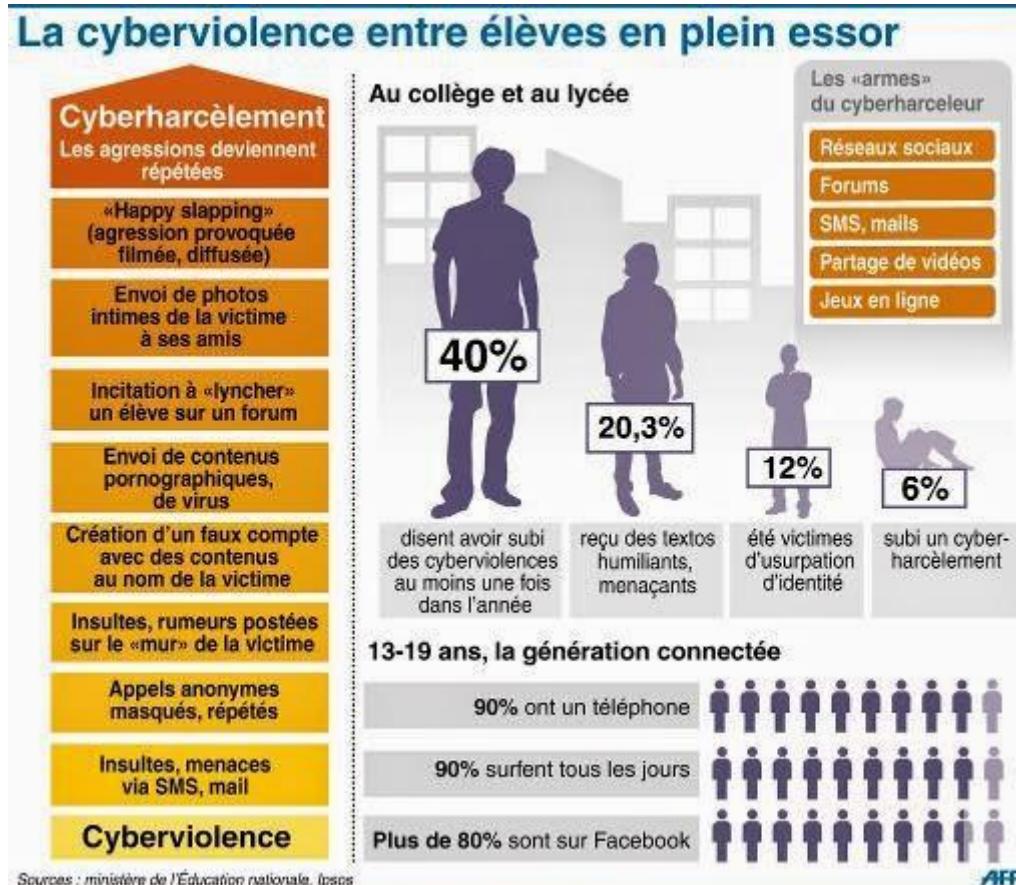
Type de cyberviolence	Description
Exclusion	Publication de messages insultants ou de rumeurs dans le but d'isoler une personne des autres membres
Flaming	Salve de messages insultants ou menaçants
Dénigrement	Décrédibiliser une personne en portant atteinte à son image ou sa e-réputation.
Usurpation d'identité	Accéder au compte d'une personne et publier des messages en se faisant passer pour elle.
Outing	Divulgation d'informations intimes ou personnelles d'une personne.
Happy slapping	Filmer une scène de violence subie par une personne et la diffuser sur les réseaux sociaux.
Harcèlement lié au sexting	Diffuser publiquement des photos ou vidéos intimes qui auraient dû rester privées.

3) La lutte contre la cyberviolence

Article 222-33-2-2 du code pénal

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

<https://www.legifrance.gouv.fr/>



En quoi la loi protège les personnes victimes de cyberharcèlement ?

Les coupables risquent jusqu'à un an de prison et 150 000€ d'amende.

Qu'est-ce qui explique l'augmentation des cyberviolences entre élèves ?

C'est l'essor des nouvelles technologies combiné à celui des réseaux sociaux

Que faire quand on est victime de cyberharcèlement en milieu scolaire ?

- *Ne pas répondre aux commentaires*
- *Conserver les preuves*
- *En parler aux adultes de l'établissement qui prendront des mesures*
- *Faire un signalement à la police et déposer une plainte*

Que faire lorsqu'on est témoin de cyberharcèlement sur autrui ?

- *En parler aux adultes de l'établissement*
- *Ne pas essayer de régler le problème soi-même*